



ALERTER
C'EST AGIR !

LUTTER CONTRE LA POLLUTION DES EAUX

1

Constater

Les indices
d'une pollution :

- odeurs,
- couleurs,
- irisation,
- poissons morts...
- longueur impactée



Prendre
des photos

2

Alerter



La Gendarmerie : 17
L'OFB : 03 21 83 20 44
L'AAPPMA la plus proche
La FDAAPPMA : 03 91 92 02 03
Les Pompiers si besoin : 18

Les informations à mentionner :

- la date et l'heure du constat
- le lieu précis (adresse, commune, cours d'eau concerné)
- les éléments constatés
- les origines possibles
- vos coordonnées



L'Eau, une ressource fragile

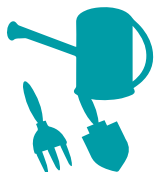
Tous acteurs, tous mobilisés !



Ne jetez pas de produits chimiques, peintures ou médicaments dans vos éviers, toilettes ou égouts. Disposez de vos produits ménagers dangereux de façon appropriée. Trions et réduisons nos déchets.



Choisissez des produits ménagers biodégradables et non-toxiques aussi souvent que possible : le vinaigre blanc (désinfecte, détartre, désodorise), le bicarbonate de soude (nettoie, désodorise, adoucit); les cristaux de soude (dégraisse, nettoie), le savon de marseille (lessive), le savon noir (dégraisse, détache)...



Utilisez des méthodes de jardinage durables et des plantes indigènes résistantes à la sécheresse. Créez un jardin pluvial et une zone tampon pour réduire le ruissellement.



Ne déversez pas vos déchets verts dans la rivière. Ces produits verts même s'ils restent biodégradables restent gênants pour le bon fonctionnement de nos cours d'eau. Ils menacent la stabilité des berges. Déposés en masse le long des berges, ils provoquent une asphyxie des plantes et un pourrissement de leurs racines.



De même, les tontes de pelouse qui se décomposent dans l'eau contribuent à la pollution organique du cours d'eau et finalement à son eutrophisation. La vie aquatique sera d'autant plus perturbée que le cours d'eau est de petite taille et de faible courant

Plus d'infos sur : www.peche62.fr